



AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 17 janvier 2022, à 20 h, le règlement numéro 2021-454 modifiant le règlement 2009-155 concernant la modification du pourcentage d'occupation maximal des zones 222-M, 223-C, 224-M et 232-M.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2021-454 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 21 janvier 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', is written in a cursive style.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Parution et publication Le *Hublot* et sur le site internet de la Ville, le 21 janvier 2022)